



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026 – 20H00

Le 20 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel- Mme THIZY Florence - M BONNARD Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- Mme SAGNE Chantal - M LHOMME Laurent – Mme LISIEWSKI Delphine - Mme ROUSSET Sandrine- M THOLLET Roland- M GRAS Youri - Mme GODARD Nathalie- M RIVOIRE Frédéric Marie- Mme PIOT Maryline- Mme Stéphanie MALLE

Membre excusé : M Jean Yves BLANCHARD

Quorum : 8

2 auditeurs dont la presse

Secrétaire de séance : Frédéric Rivoire

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 3 avril 2026

Visite des bâtiments communaux

Délibération : consultation mutualisée relative aux assurances – approbation du projet de convention constitutive du groupement de commandes

Délibération : droit à la formation des élus

Délibération : opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI

Délibération : secours d'urgence pour des personnes et/ou familles en situation de précarité- instauration d'un dispositif d'aides sociales

Désignation des représentants aux différentes commissions et délégués de syndicats de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Désignation de référents : ambroisie, frelons asiatiques, moustiques tigres, chenilles processionnaires, espèces invasives, dispositif d'alerte inondation du bassin Brévenne-Turdine, délégué à la protection des données, Safer pour les questions foncières

Information d'une réunion du conseil municipal le vendredi 5 juin pour élire les délégués et les suppléants qui feront partie du collège électoral pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre

Fixer les dates de réunions du conseil municipal de septembre à décembre

Questions diverses

Les membres du conseil municipal visitent les bâtiments communaux afin de prendre connaissance des biens appartenant à la commune d'Aveize.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 03 avril 2026.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la dernière séance du conseil municipal.

Décisions prises dans le cadre de la délégation au maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT- délibération du 03 avril 2026 :

Marchés publics inférieurs à 100 000€ HT faisant objet d'un Devis/ Bons de commande/contrat			
Fournisseur/demandeur	Objet	Montant	Date de signature
Editions évènements et Tendances 56610 Arradon	Drapeaux et porte-drapeau pour l'Ecole	122.63€ TTC	20/04/2026
Rétif Saint Etienne 42000 St Etienne	Verres à pied (7 cartons de 12 verres)	184.57€ HT	20/04/2026
Astech 68190 Ensisheim	Conteneurs semi enterrés	54 067.20€ TTC	23/04/2026
Papeterie des hauts du Lyonnais 69590 St Symphorien sur coise	18 cartons de 5 ramettes papier A4 blanc	324€ HT	17/04/2026
Enedis 92030 Paris la Défense	Contrat d'accès au réseau public de distribution d'électricité sur une installation de production de puissance supérieure à 36kVA raccordée en basse Tension – installation photovoltaïque salle Jean Moulin		11/05/2026
Département du Rhône	Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage	25 042.50€ (pas de tva)	16/05/2026
SB2i 256 rue de la guilletière 69590 St Symphorien sur coise	Contrat de services informatiques Mairie, médiathèque, école	487.94€ TTC	18/05/2026
Droit de préemption urbain			
Date	Adresse terrain	Notaire demandeur	Décision
27/04/2026	45 route de Duerne	Thiollier associés	Pas de préemption
27/04/2026	274 rue du soleil levant	Thiollier associés	Pas de préemption
27/04/2026	191 rue du crêt	Office notarial st Just st Rambert	Pas de préemption

Délibération n° 2026-05-01 : Consultation mutualisée relative aux assurances-approbation du projet de convention constitutive du groupement de commandes

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, dans une volonté de mutualisation des moyens, la Communauté de communes a proposé aux communes du territoire de porter une consultation relative aux assurances.

Quinze communes ont ainsi signé une convention constitutive de groupement de commandes, permettant de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et de mettre en place les contrats d'assurance pour chacun des membres. La CCMDL avait alors pour mission d'assurer la coordination de ce groupement.

Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'anticiper leur renouvellement et de déterminer le montage juridique le plus adapté et le plus efficient pour chaque collectivité.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un nouveau groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci aura, dans un premier temps, pour mission d'étudier la pertinence et les modalités d'une éventuelle mutualisation des assurances. Il sera ensuite chargé d'accompagner la passation des marchés d'assurance, soit dans le cadre d'une mutualisation, soit individuellement pour chacune des parties. Chaque commune restera ainsi libre, à l'issue de cette phase d'étude, de s'engager ou non dans la mutualisation.

Suite à une consultation répondant aux obligations de la commande publique, la CCMDL propose de retenir le cabinet SIGMARISK pour effectuer l'audit et l'accompagnement le cas échéant.

Il est donc proposé d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2026-05-02: droit à la formation des élus

Monsieur le Maire explique qu'afin de leur permettre d'exercer dans les meilleures conditions leurs fonctions, les élus locaux bénéficient d'un droit à la formation, qui doit présenter un lien avec leur mandat pour être pris en charge par le budget de la commune. Le droit à la formation a été ouvert à tous les élus, dès la première année du premier mandat.

Dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal doit statuer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation (adjoints et conseillers délégués).

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au compte administratif/ compte financier unique en donnant lieu à un débat annuel.

Les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation, fixé à 24 jours par élu pour la durée du mandat et quelque que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignements donnent droit à remboursement si les formations suivies sont dispensées par des organismes ayant reçu un agrément délivré par le ministre chargé des collectivités territoriales. Les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont également supportées par la collectivité dans la limite de 21 jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demi la valeur horaire du smic et ce conformément aux articles L.2123-14 alinéa 2 et L.3123-12 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales.

Considérant que les actions de formation doivent être en lien avec les compétences de la collectivité ou l'exercice du mandat électif, M le Maire propose d'axer les formations sur les thématiques suivantes : finances et budget des collectivités territoriales, urbanisme, gestion des déchets, cimetière, organisation et fonctionnement des collectivités territoriales, vie municipale, cadre de vie, fleurissement, gestion des espaces verts, communication, culture, commande publique, agriculture, eau, assainissement, développement durable, environnement et transition écologique et énergétique, prévention, sécurité et tranquillité publique, intercommunalité, politiques locales, relations publiques, développement personnel et social, action sociale, l'informatique, conduite de projets.

La formation des élus locaux constitue une dépense obligatoire de la collectivité : le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité et que le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Monsieur le Maire propose une enveloppe budgétaire annuelle d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux et des orientations générales et thématiques données à la formation des élus, décide d'inscrire chaque année, au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus et dit que les crédits ouverts au budget primitif seront complétés lors d'une prochaine décision modificative à intervenir au cours du second semestre 2026.

Délibération n°2026-05-03 : opposition au transfert d'un pouvoir de police spéciale au Président de l'EPCI

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les domaines définis par la loi (voirie, assainissement, gestion des déchets, aires d'accueil des gens du voyage et habitat), les pouvoirs de police spéciale liés à l'exercice des compétences transférées sont attribués de plein droit au président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Toutefois, ces dispositions prévoient la possibilité pour le maire de s'opposer à ce transfert automatique. Cette opposition doit être notifiée au président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant son élection.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) exerce les compétences en matière de voirie, d'assainissement, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, de gestion des déchets ainsi que d'habitat (PLH, OPAH, et PIG). En application des dispositions précitées, les pouvoirs de police spéciale correspondants seraient transférés de plein droit à son président.

Il est néanmoins proposé de s'opposer à ce transfert, afin de permettre à la commune de conserver la maîtrise de ces pouvoirs de police, dans un objectif de gestion de proximité adaptée aux spécificités locales.

En conséquence, M le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette opposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciales au président de la CCMDL (La voirie, L'assainissement, L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les déchets, l'habitat (PLH, OPAH,PIG)) et décide que ces pouvoirs continueront d'être exercés par le maire de la commune.

Délibération n°2026-05-04 : secours d'urgence pour des personnes et/ou familles en situation de précarité- instauration d'un dispositif d'aides sociales

M le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31/12/2025 et que suite à cette dissolution, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'absence de centre communal d'action sociale (CCAS) dans la commune,

Considérant que la commune souhaite mettre en place un dispositif d'aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence destiné à répondre à des situations sociales critiques ponctuelles rencontrées par des administrés résidant sur la commune ;

Considérant la nécessité de définir les conditions générales d'attribution de ces aides, dans le respect du secret de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel ;

Considérant qu'il convient de permettre au maire d'attribuer individuellement des aides,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : Instauration d'un dispositif d'aides sociales communales d'urgence

Mettre en place un dispositif d'aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence destiné aux administrés en difficulté, domiciliés dans la commune, et confrontés à des situations de précarité ponctuelle (impayés, rupture brutale de ressources, dépenses de santé urgentes, sinistre, etc.).

Article 2 : Conditions générales d'attribution

Les aides seront accordées sous forme d'aides financières directes ou de prise en charge de factures urgentes, mais aussi sous forme de bons alimentaires (à l'exclusion de boissons alcoolisées, tabacs) produits d'hygiène et/ou de bons d'achats de carburant après examen individuel de la situation par le maire, sachant que l'assistante sociale de la maison du Rhône de St Symphorien sur Coise sera sollicitée en amont (sauf en cas d'urgence) et que la commission sociale en sera informée.

Quant à la prise en charge des factures urgentes ou des impayés, la commune règlera directement l'organisme, l'association ou le fournisseur concerné.

Pourront en bénéficier les administrés remplissant les conditions suivantes :

- résider de manière stable sur le territoire communal ;
- présenter une situation avérée d'urgence ou de précarité, évaluée au regard de critères objectifs (ressources, charges, situation familiale...) ;

Le montant maximum de l'aide individuelle est fixé à 1000€ par demandeur et par an.

Les aides ne sont pas de droit et sont soumises à une appréciation sociale, sur la base d'un dossier présenté à M le Maire et éventuellement à la commission sociale sauf en cas d'urgence.

Article 3 : Attribution par le maire

Le conseil municipal donne compétence au maire pour décider de l'attribution individuelle des aides d'urgence mentionnées aux articles précédents, dans le cadre du budget communal voté.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer les bons pour des prestations en nature (bons alimentaires, produits hygiène, bons pour du carburant) ainsi que toutes pièces administratives et comptables relatives à des aides sociales à caractère exceptionnel et d'urgence.

Le maire rendra compte au conseil municipal, au moins deux fois par an, du nombre d'aides accordées et des montants globaux engagés, dans le respect de l'anonymat des bénéficiaires. Les membres du conseil municipal sont tenus à la discrétion et au respect du secret professionnel.

Les décisions d'octroi d'aides sociales seront notifiées à leurs bénéficiaires pour devenir exécutoires.

Article 4 : Autorisation budgétaire

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrits chaque année au budget de la commune, dans un chapitre dédié.

M le Maire rappelle les membres qui composent la commission sociale. Des personnes extérieures au conseil municipal pourront faire partie de cette commission. Une prochaine réunion est fixée le lundi 6 juillet à 20h30 à la mairie. M le maire rappelle que les personnes de 75 ans et plus peuvent choisir entre le colis qui sera distribué le 17 décembre ou le repas qui aura lieu le 11 décembre au Restaurant Rivollier

Désignation des représentants aux différentes commissions et délégués de syndicats de la communauté de Communes des Monts du Lyonnais

M le Maire informe que le conseil communautaire est installé depuis le 14 avril. Il convient de désigner les représentants des conseils municipaux au sein des commissions de la CCMDL ; il fait part des vice-présidents des commissions de la CCMDL.

Représentation pour la commune d'Aveize	
AGRICULTURE/FORET	Roland Thollet

ASSAINISSEMENT / RIVIERES	Yves Bonnard
BATIMENT/PATRIMOINE	Yves Bonnard
CULTURE	Florence Thizy
ECONOMIE	Michel Bonnier
GESTION DES DECHETS	Jean Baptiste Giraud
PETITE ENFANCE/ENFANCE /JEUNESSE	Nathalie Godard
SOLIDARITES	Delphine Lisiewski
TOURISME ET LOISIRS	Youri Gras
TRANSITION ECOLOGIQUE	Chantal Sagne
HABITAT & URBANISME	Laurent Lhomme
VOIRIE	Jean-Yves Blanchard
MOBILITE	Sandrine Rousset

Syndicat de Rivières Brévenne Turdine : Frédéric Rivoire

SIMA Coise : Yves Bonnard

Désignation d'un correspondant incendie et secours

M le Maire informe qu'il lui incombe d'assurer la coordination locale des dispositifs de sécurité civile et de veiller à la mise en œuvre des mesures nécessaires sur le territoire communal. Afin de l'accompagner dans cette mission, le service départemental métropolitain d'incendie et de secours demande la désignation d'un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal. Cette fonction contribue à fluidifier les échanges entre la commune et le sdms , le correspondant étant l'interlocuteur privilégié pour les questions de sécurités civiles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M Laurent Lhomme.

Désignation de référents

Ambroisie (1 élu et un agent technique)	Roland Thollet- Jean Yves Blanchard et Julien Bertrand
---	--

Frelons asiatiques 1 élu	Roland Thollet
Moustiques tigres (1 élu et un agent technique)	Stéphanie Malle et Julien Bertrand
Chenilles processionnaires 1 élu	Stéphanie Malle
Espèces invasives 1 élu	Jean Yves Blanchard- Roland Thollet
Dispositif alertes du bassin Brévenne Turdine (élu référent et sentinelles)	Elu : Frédéric Rivoire Sentinelle : Jean -Yves Blanchard
Délégué protection des données	Florence Thizy
Référent foncier communal (AMF69 et safer)	Roland Thollet

Information d'une réunion du conseil municipal le vendredi 5 juin pour élire les délégués et les suppléants qui feront partie du collège électoral pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre

Mme Florence Thizy informe qu'elle a participé à un webinaire organisé par la préfecture du Rhône pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27/09/2026. Le conseil municipal doit se réunir impérativement le vendredi 5 juin pour élire les délégués et les suppléants qui feront partis du collège électoral en vue des élections sénatoriales. Les personnes élues doivent être de nationalité française. Chaque conseiller peut disposer d'un seul pouvoir ; le quorum est exigé.

M le Maire propose de fixer cette réunion à 18h00 en mairie.

Fixer les dates de réunions du conseil municipal de septembre à décembre

Jeudi 3 septembre – Jeudi 8 octobre – jeudi 19 novembre – jeudi 17 décembre, les séances se dérouleront à 20h30.

Questions diverses

- M le Maire fait part de la demande de sénateurs et de l'association des maires de France pour transmettre les coordonnées du Conseil municipal. Les conseillers municipaux donnent leur accord.
- Il fait part d'un mail pour la journée des femmes élues d'Auvergne Rhône Alpes qui aura lieu le 12 juin à l'espace Ouest Lyonnais à Lyon
- Il informe du Tour Auvergne Rhône Alpes qui passe sur Aveize le 11 juin 2026.
- Il informe des portes ouvertes « Les Jardins de la Côte » le samedi 6 juin de 10h à 17h00, les membres du conseil municipal sont invités à s'y rendre (rdv à 11h00)
- M le Maire informe que pour le projet de construction du restaurant/bar, 3 cabinets d'architectures ont été retenus pour présenter une offre de maîtrise d'œuvre comportant une esquisse. 40 candidatures avaient été réceptionnées.

Compte rendu des réunions et des commissions

Intervention de Florence Thizy : elle se charge de la mise à jour du site internet et des informations sur Panneau Pocket. Elle suit l'avancée et les échanges liés à la fibre, et des défibrillateurs. Elle a effectué avec Yves Bonnard l'état des lieux de sortie du locataire du logement au-dessus de la mairie. Elle a suivi un webinaire sur le chèque énergie et elle fera une information sur Panneau Pocket. Une réunion a été organisée en présence d'Emilie Chevallier avec Nathalie Godard et Chantal Vincent pour le projet porté par Mme Chevallier Emilie « café associatif intergénérationnel ». Une animation est proposée le vendredi 12 juin après-midi sur la place du village. Elle recherche des personnes pour faire de la décoration, des gâteaux à partager sur place. Elle a participé à la réunion d'analyse et du choix des candidatures pour le projet de construction du restaurant. Une réunion sera à prévoir avec les membres de la commission communication et culture afin de mettre à jour le Plan communal de sauvegarde.

Intervention de Youri Gras : il a participé à la réunion d'analyse et du choix des candidatures pour le projet de construction du restaurant, il a trouvé cela fort intéressant. Il a participé à la deuxième réunion du SYDER au cours de laquelle ont été votés les vices présidents et représentant du bureau du SYDER. M Coste a été élu président et M Chambe vice- président. Le mois prochain concernera le vote du budget.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : il a assisté à la commission voirie pour voir les travaux prévus cette année dont la réalisation d'un mur de soutènement à Chenève. Il a participé aux ateliers de décorations. Il a assisté à la réunion de la commission urbanisme pour l'instruction des déclarations préalables des travaux et vérifier la conformité par rapport au Plan Local d'Urbanisme. Les travaux concernant l'installation des colonnes semi-enterrées ont démarré. La mise en place aura lieu mercredi prochain. La fréquence de ramassage se fera une fois par semaine. Il informe d'une réunion pour le marché nocturne qui aura lieu le vendredi 3 juillet, organisé par le Groupe Animation et les membres de la commission sociale. Il fait appel aux membres du conseil municipal pour aider. A ce jour, 25 exposants inscrits. La randonnée pédestre et VTT a bien marché. Les circuits étaient différents mais les relais étaient les mêmes ce qui a été bien apprécié.

Intervention de Frédéric Rivoire : il a assisté à la réunion du SYRIBT ; cela représente 4 communautés des communes dont la CCMDL. Mme Catherine Lotte a été élue Présidente. Election de trois vice- présidents, 3 membres supplémentaires au bureau dont M André Bastion, élu municipal de St Genis L'Argentière. Il a participé à la réunion du Groupement des 4 cantons : un bilan de 2025 a été évoqué dont le comice des 4 cantons sur Pomeys. Les locations des costumes fonctionnent bien. Ils souhaiteraient mettre en place une chorale inter cantons avec les 4 cantons. Le comice cette année aura lieu le 27 et 28 juin à Chazelles.

Intervention de Chantal Godard : elle a assisté à la réunion pour l'organisation du café intergénérationnel avec Emile Chevallier

Intervention de Chantal Sagne : au niveau de la médiathèque municipale, M Bertrand Grégoire, écrivain et aveizois a fait des dédicaces de son livre. Mme Lucie Albon autrice de livres enfants, a réalisé une frise avec notamment les enfants d'Aveize. Cette frise sera exposée sur les murs de St Laurent de Chamousset. Elle a assisté à une réunion du centre socioculturel Archipel. Elle a participé aux décorations du village et à la réunion de la commission urbanisme

Intervention de Roland Thollet : il a participé à la réunion d'analyse et du choix des candidatures pour le projet de construction du restaurant réunion restaurant. Il fait un retour négatif des pièges concernant les frelons asiatiques. Il précise que piéger est très important pour éviter les nids.

Intervention de Laurent Lhomme : il a assisté à la réunion de la commission urbanisme, à la commission voirie et a suivi avec Jean Baptiste Giraud, les travaux concernant les colonnes semi-enterrées.

Intervention de Maryline Piot : elle a participé aux ateliers décorations du village et à deux réunions du centre socioculturel Archipel. Au centre socio, c'est une co-présidence qui a été votée. La deuxième réunion était enrichissante : rôle de l'élu, présentation des centres de loisirs des enfants de 4 à 12 ans avec présentation des financements.

Intervention de Delphine Lisiewski : elle participera prochainement à la commission animation et vendredi à la réunion du SIEMLY

Intervention de Sandrine Rousset : elle a assisté à la réunion du SIVOS, où Mme Karine Berger a été réélue présidente, il y a aussi 3 vice-présidents. La 1^{ère} réunion a été consacrée aux élections et la 2^{ème} sera début juin. Prochainement avec Nathalie Godard, elles assisteront au conseil d'école.

Intervention de Stéphanie Malle : elle informe que Chantal Vincent a intégré la commission embellissement du village. L'équipe est motivée, et a plein de projets. Les décorations d'été et notamment celles réalisées à l'occasion de la balade des hirondelles ont été réalisées et posées. 46 panneaux ont été mis avec l'aide de Jean Baptiste Giraud et Frédéric Rivoire, des hirondelles peintes sur des cailloux, les fenêtres ont été repeintes avec des coccinelles et abeilles. Les décorations sont faites avec de la récupération. Les prochains ateliers sont déjà programmés. Thématiques de cette année : les animaux. Autre projet : la prairie fleurie a été grattée par Yves Bonnard et semée par Julien et Grégory, agents communaux. Une 1^{ère} visite avec les agents a été faite. Ces derniers ont aussi plein d'idées. Prochaine visite avec les agents et la commission le 6 juillet. Le transformateur Enedis qui avait été décoré par Tony Teyssier a besoin d'être entretenu, il adressera un devis en mairie. Un gros souci des déjections canines : il y a des espaces publics où c'est très compliqué. Elle a contacté plusieurs communes aux alentours pour voir les démarches qui peuvent être entreprises. Certaines mettent des amendes pour des incivilités. Lancer une campagne de sensibilisation. Sujet qui devra être abordé et réfléchi avec l'aide de la commission communication. M le Maire indique que c'est en effet un sujet important et avait demandé à Stéphanie Malle de regarder sur ce sujet. Est-ce que l'on pourrait nommer une personne responsable de la propreté, c'est verbalisable 135€ ? Faires de affiches humoristiques ?

Intervention de Yves Bonnard : il a assisté à la visite de sécurité du SDMIS en présence de M le Maire et d'un agent concernant la salle Jean Moulin. La visite a été conforme. Ils ont fait la remarque que les locaux étaient bien entretenus et rangés. Il a assisté à la commission urbanisme, aux réunions de chantier pour la maison d'assistants maternels (chappe liquide va être faite, installation double flux VMC, prévision fin de travaux fin d'année 2026). Il restera l'aménagement intérieur. Il a participé à la réunion d'analyse et du choix des candidatures pour le projet de construction du restaurant et réunions du SIMA Coise avec élection du bureau, M Philippe Bonnier a été réélu président.

M le Maire remercie la participation de chacun, chacune aux diverses réunions, un très bon démarrage.

Séance levée à 23.50
Le Maire,
Michel BONNIER

Affiché et Publié le
15/06/2026



le secrétaire de séance,